

Compte-rendu du groupe de travail « amélioration des conditions de travail des enseignants »

Montreuil, le 18 décembre 2023

Le vendredi 8 décembre se tenait un groupe de travail sur le 3ème pan du chantier « revalorisation du métier d'enseignants ». Ce 3ème groupe de travail portait sur l'amélioration des conditions de travail pour des annonces du ministre Attal en février 2024.

Le ministère propose de :

- Mettre en œuvre la Protection sociale complémentaire (PSC)
- Renforcer la communication sur les droits des agents en matière d'action sociale
- Faciliter l'accès des agents à des logements
- Créer une aide pour renforcer l'attractivité en Île de France pour les nouveaux arrivants
- Verser certains éléments de rémunération plus rapidement
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents avec une négociation avec les organisations syndicales
- Soutenir les collectivités territoriales pour la rénovation des bâtiments scolaires

Pour la FNEC FP-FO, les différentes contre-réformes qui s'enchaînent et les suppressions de postes ne font que détériorer les conditions de travail.

Améliorer les conditions de travail c'est baisser les effectifs par classe et le temps de travail. La formation hors temps de service est insupportable, comme les tâches supplémentaires en dehors des missions, l'inclusion systématique et forcée qui va s'aggraver avec l'acte II de l'Ecole inclusive, la fermeture des structures spécialisées (RASEED, UPE2A), le démantèlement de la voie professionnelle, l'absence de médecine de prévention...

Pour améliorer les conditions de travail, FO revendique l'annulation des 2500 suppressions de postes à la rentrée prochaine qui viennent s'ajouter aux 7900 précédents. Elle revendique la création des postes à hauteur des besoins dans tous les corps de l'Education nationale.

Au lieu de cela, le ministère annonce que l'augmentation du budget de l'Etat va permettre de financer l'ouverture des établissements d'éducation prioritaire de 8h à 18h... Il renvoie la question des effectifs aux discussions sur les postes à la rentrée prochaine avec la mise en place des mesures « choc des savoirs ».

Les pistes d'amélioration des conditions de travail du ministre Attal se situent principalement au niveau de l'action sociale. Ce n'est pas anodin. L'action sociale concerne la vie de l'agent hors temps de travail. Mélanger l'action sociale et les conditions de travail en les reliant dans une notion de « qualité de vie au travail », c'est justifier l'utilisation des crédits dédiés à l'action sociale pour financer sur le budget de l'action sociale des missions et des actions qui n'ont rien à voir avec elle et qui relèvent de la responsabilité de l'employeur. La FNEC FP-FO revendique l'augmentation du taux des prestations sociales à hauteur de 10 % pour commencer, puis leur indexation sur l'inflation.

Le ministre Attal envisage comme amélioration des conditions de travail « l'accélération du remboursement des frais de déplacement et du paiement des indemnités de jurys et corrections de copie des examens nationaux ». C'est une provocation. Ce ne serait qu'une mise en conformité des obligations de notre employeur et cela passe par une véritable amélioration des conditions de travail des personnels administratifs avec la création des postes nécessaires dans les services déconcentrés et les EPLE.

La FNEC FP-FO revendique l'augmentation de 10% du point d'indice tout de suite et l'ouverture de négociations pour compenser les pertes de pouvoir d'achat (28,5%).

Autre piste d'amélioration, la mise en place de l'accord PSC au niveau de l'Education nationale. C'est une obligation pour l'employeur... Et ce n'est pas une avancée. En effet, les discussions sur le volet « santé » au ministère de l'Education nationale ont confirmé que pour un panier de soin similaire, une partie des actifs ne verront aucunement leur cotisation baisser. En le découplant du volet « prévoyance », le volet « santé » étant déjà très cher pour la grande majorité des collègues, il est à craindre que le montant demandé aux collègues pour les deux volets séparés n'explose. La FNEC FP-FO a quitté ce semblant de négociation à ce sujet.

Le ministère présente aussi comme amélioration des conditions de travail la rénovation du bâti scolaire. Pour la FNEC FP-FO, il est clair que c'est une priorité. Néanmoins, la FNEC FP-FO s'opposera à la mise en place de partenariats public-privé que le ministre Attal voudrait mettre en place.

Enfin, le ministre Attal veut lancer des négociations sur un accord sur la qualité de vie au travail avec les organisations syndicales. Pour la FNEC FP-FO, s'intéresser à la "qualité de vie au travail", ce n'est pas étudier les conditions de travail des personnels, qui intègrent également toutes les mesures de prévention primaire comme la création de postes et l'arrêt des réformes inutiles, chronophages ou contre-productives. Un des axes serait la « Cohésion des collectifs de travail et prévention des conflits interpersonnels », alors même que toutes les contre-réformes visent à diviser les personnels.

Inutile de mettre en place un accord sur les conditions de travail, le ministère doit remplir ses obligations d'employeur : assurer la protection des personnels (le ministère annonce que 80% des demandes de protection fonctionnelle sont acceptées), permettre l'accès à la médecine de prévention, respecter le Statut, les missions, le temps de travail...